



SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PRISSÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION

(remplir un bulletin par enfant)

Mairie de PRISSÉ – 71960
Tel : 03.85.37.80.08.
Fax : 03.85.37.63.15.

Année scolaire 2016/2017

EXEMPLAIRE A RETOURNER en Mairie avant le : 30 JUIN

Je soussigné(e), Mr, Mme

Demeurant

Téléphone pour vous prévenir en cas d'urgence :

Second N° de téléphone pour urgence :

Adresse mail :

Sollicite l'inscription de mon enfant :

NOM et Prénom

CLASSE

En garde chez qualité :

au service des transports scolaires de la Commune de Prissé,

à compter du

MATIN : Point d'arrêt heure départ car.....

SOIR : Point d'arrêt heure arrivée car.....

JOURS \ ARRET	Lundi	Mardi	Mercredi**	Jeudi	Vendredi
MATIN					
SOIR			Pas de bus à midi		

* Cocher les cases correspondant aux jours d'utilisation du service des transports par votre enfant.

** Mercredi : bus uniquement le matin

☞ déclare(nt) avoir lu avec attention le règlement intérieur du SITUM et s'engage(nt) à le respecter.

☞ s'engage(nt) à faire prendre régulièrement le car à mon ou mes enfant(s), et à faire avvertir l'accompagnatrice par un mot daté et signé pour tout changement occasionnel (le soir).

☞ Si le soir, exceptionnellement, vous ou un adulte autorisé, venez chercher l'élève sans que celui-ci soit averti, vous devez vous présenter à l'arrêt du bus « Rue des Préauds » et prévenir l'accompagnatrice.

☞ s'engage(nt) à informer la Mairie pour tous changements importants concernant les modalités de ce transport (lieu, horaire, jours...)

EXEMPLAIRE A RETOURNER

Fait à
le

Signature des parents



SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PRISSÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION

(remplir un bulletin par enfant)

Mairie de PRISSÉ – 71960
Tel : 03.85.37.80.08.
Fax : 03.85.37.63.15.

Année scolaire 2016/2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Je soussigné(e), Mr, Mme

Demeurant

Téléphone pour vous prévenir en cas d'urgence :

Second N° de téléphone pour urgence :

Adresse mail :

Sollicite l'inscription de mon enfant :

NOM et Prénom

CLASSE

En garde chez qualité :

au service des transports scolaires de la Commune de Prissé,

à compter du

MATIN : Point d'arrêt heure départ car.....

SOIR : Point d'arrêt heure arrivée car.....

JOURS \ ARRET	Lundi	Mardi	Mercredi**	Jeudi	Vendredi
MATIN					
SOIR			Pas de bus à midi		

* Cocher les cases correspondant aux jours d'utilisation du service des transports par votre enfant.

** Mercredi : bus uniquement le matin

☞ déclare(nt) avoir lu avec attention le règlement intérieur du SITUM et s'engage(nt) à le respecter.

☞ s'engage(nt) à faire prendre régulièrement le car à mon ou mes enfant(s), et à faire avvertir l'accompagnatrice par un mot daté et signé pour tout changement occasionnel (le soir).

☞ Si le soir, exceptionnellement, vous ou un adulte autorisé, venez chercher l'élève sans que celui-ci soit averti, vous devez vous présenter à l'arrêt du bus « Rue des Préauds » et prévenir l'accompagnatrice.

☞ s'engage(nt) à informer la Mairie pour tous changements importants concernant les modalités de ce transport (lieu, horaire, jours...)

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Fait à
le

Signature des parents



Mairie de PRISSÉ –
71960
Tel : 03.85.37.80.08.
Fax : 03.85.37.63.15.

NOTE IMPORTANTE

AUX FAMILLES AYANT UN ENFANT A L'ECOLE
MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE DE MOINS DE SIX ANS,
USAGER DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PRISSÉ

(Remplir un bulletin par enfant)

AUTORISATION valable pour l'année scolaire 2016 / 2017

A retourner en Mairie avant le : 30 juin

OBLIGATIONS

Au moins un des deux parents détenteur de l'autorité parentale (ou un adulte mandaté par lui à cet effet) doit être obligatoirement présent à l'arrêt, au départ et au retour du car emprunté par chaque enfant de moins de 6 ans scolarisé à l'école maternelle et élémentaire, dans les conditions ci-après :

LE MATIN :

Au moins 3 minutes avant l'heure prévue de l'arrivée du car et jusqu'à la montée de l'élève dans le car.

LE SOIR :

Au moins 3 minutes avant l'heure prévue de l'arrivée du car et jusqu'à l'arrivée du car pour le réceptionner.

ENGAGEMENT DU DETENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Je soussigné :

NomPrénom.....Tel :

Adresse :

.....

.....

Détenteur de l'autorité parentale sur l'enfant :

NomPrénom.....Classe

Tourner, SVP .../...

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions concernant la prise en charge et le retour de mon enfant inscrit au transport scolaire de l'école de Prissé, au départ et à l'arrivée à l'arrêt (nom de l'arrêt).....

Je précise qu'à défaut de moi-même, d'un des parents titulaire de l'autorité parentale, la personne autorisée à venir conduire et/ou chercher mon enfant à l'arrêt du car sera (2 personnes maximum obligatoirement majeures) :

1^{er} choix :

Nom.....Prénom.....

Qualité Tel

2nd choix :

Nom.....Prénom.....

Qualité Tel

Je m'engage, en cas d'impondérables ou de non respect de ces dispositions, à récupérer mon enfant à l'adresse qui me sera indiquée par l'organisateur secondaire,

- Soit à la GARDERIE de Prissé, située au groupe scolaire – 26 Rue de l'Eglise – PRISSE – Tel.03.85.37.60.82.
- Soit à la GENDARMERIE la plus proche, 196 rue des Cordiers – 71000 MÂCON – Tel. 03.85.22.97.10.

Cependant, en cas d'impondérables ou de non respect **RÉPÉTÉS**, le SITUM se verra dans l'obligation d'appliquer les pénalités.

Je m'engage formellement par le présent écrit à respecter les obligations précitées qui résultent de ma qualité d'utilisateur du service des transports scolaires.

Fait le à

Signature :

EXEMPLAIRE A RETOURNER EN MAIRIE



Mairie de PRISSÉ –
71960
Tel : 03.85.37.80.08.
Fax : 03.85.37.63.15.

NOTE IMPORTANTE

AUX FAMILLES AYANT UN ENFANT A L'ECOLE
MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE **DE MOINS DE SIX ANS,**
USAGER DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PRISSÉ

(Remplir un bulletin par enfant)

AUTORISATION valable pour l'année scolaire 2016 / 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER

OBLIGATIONS

Au moins un des deux parents détenteur de l'autorité parentale (ou un adulte mandaté par lui à cet effet) doit être obligatoirement présent à l'arrêt, au départ et au retour du car emprunté par chaque enfant de moins de 6 ans scolarisé à l'école maternelle et élémentaire, dans les conditions ci-après :

LE MATIN :

Au moins 3 minutes avant l'heure prévue de l'arrivée du car et jusqu'à la montée de l'élève dans le car.

LE SOIR :

Au moins 3 minutes avant l'heure prévue de l'arrivée du car et jusqu'à l'arrivée du car pour le réceptionner.

ENGAGEMENT DU DETENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Je soussigné :

NomPrénom.....Tel :

Adresse :

.....

Détenteur de l'autorité parentale sur l'enfant :

NomPrénom.....Classe

Turner, SVP .../...

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions concernant la prise en charge et le retour de mon enfant inscrit au transport scolaire de l'école de Prissé, au départ et à l'arrivée à l'arrêt (nom de l'arrêt).....

Je précise qu'à défaut de moi-même, d'un des parents titulaire de l'autorité parentale, la personne autorisée à venir conduire et/ou chercher mon enfant à l'arrêt du car sera (2 personnes maximum obligatoirement majeures) :

1^{er} choix :

Nom.....Prénom.....

Qualité Tel

2nd choix :

Nom.....Prénom.....

Qualité Tel

Je m'engage, en cas d'impondérables ou de non respect de ces dispositions, à récupérer mon enfant à l'adresse qui me sera indiquée par l'organisateur secondaire,

- Soit à la GARDERIE de Prissé, située au groupe scolaire – 26 Rue de l'Eglise – PRISSE – Tel.03.85.37.60.82.
- Soit à la GENDARMERIE la plus proche, 196 rue des Cordiers – 71000 MÂCON – Tel. 03.85.22.97.10.

Cependant, en cas d'impondérables ou de non respect **RÉPÉTÉS**, le SITUM se verra dans l'obligation d'appliquer les pénalités.

Je m'engage formellement par le présent écrit à respecter les obligations précitées qui résultent de ma qualité d'utilisateur du service des transports scolaires.

Fait le à

Signature :

EXEMPLAIRE A CONSERVER

**SERVICE
PRISSÉ
RPI 109**

● Points d'arrêts

Toponymie
commune
lieu-dit

Réseau routier principal

Autoroute
Nationale
Départementale
Relevée non classée

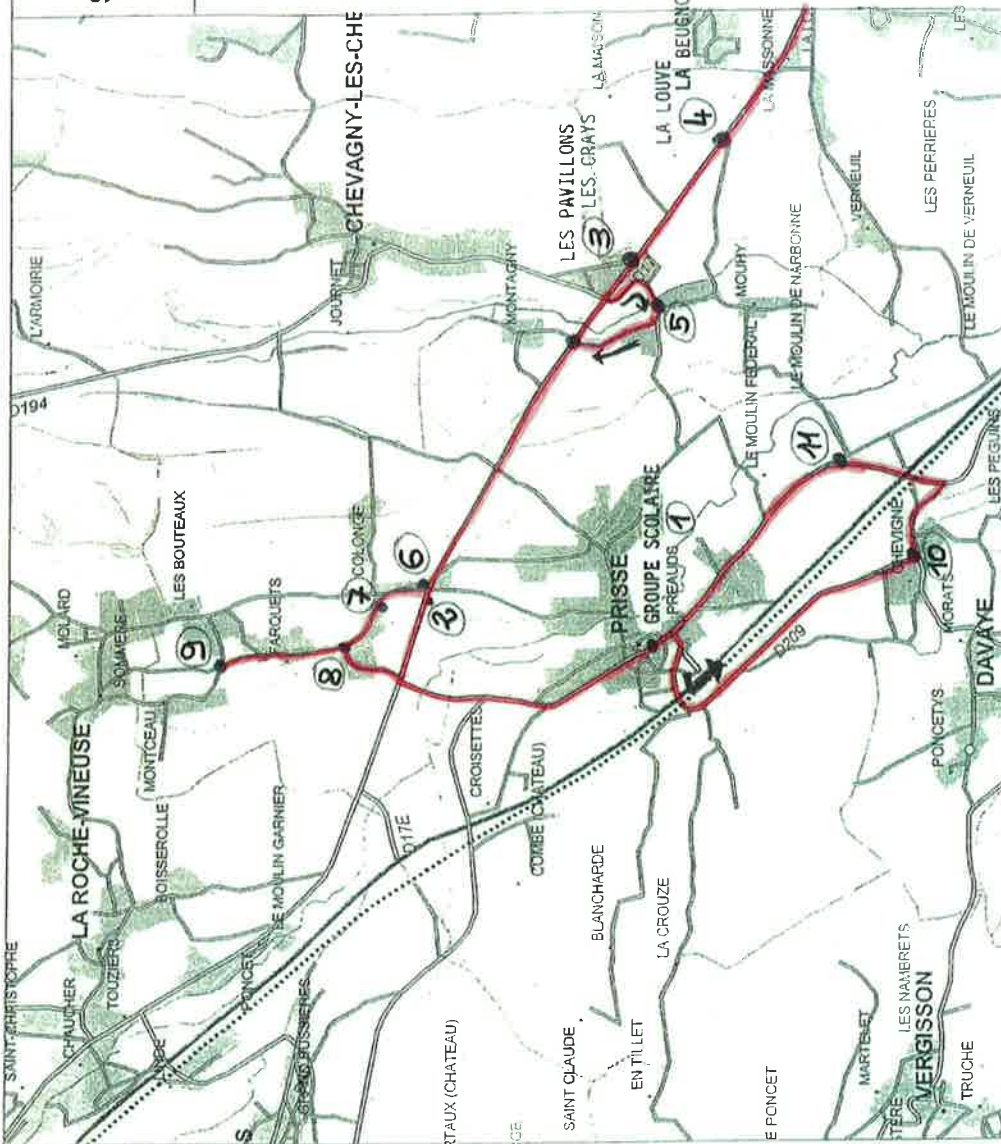
Réseau hydrographique
Chemin de fer

Limites administratives
zone bâtie
zone boisée

1:25000



modifié au 09/2014



Mairie de PRISSÉ –
71960
Tel : 03.85.37.80.08.
Fax : 03.85.37.63.15.



**SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE
PRISSÉ**

HORAIRES DES ARRÊTS DE BUS

RPI 109

N° du Point d'arrêt sur le plan	MATIN	ARRETS DESSERVIS	SOIR
	LUN. MAR. MER. JEU.VEN.		LUN. MAR. JEU.VEN.
1	8 H 10	ECOLES	17 H 12
2	8 H 15	COLONGE R.D.17 (Ex RN 79)	-----
3	Néant pas d'enfants	LES PAVILLONS – LES CRAYS	Néant pas d'enfants
4	Néant pas d'enfants	LA LOUVE – LA BEUGNONNE	Néant pas d'enfants
5	8 H 20	MOUHY	17 H 02
6	8 H 26	COLONGE ROUTE LAMARTINE	-----
7	8 H 28	ROUTE LAMARTINE LAVOIR	-----
8	8 H 30	BIFURCATION ROUTE LAMARTINE AU PUIITS	-----
9	8 H 32	LES BOUTEAUX - MONTCEAU	16 H 57
8	-----	BIFURCATION ROUTE LAMARTINE (AU PUIITS) CHEMIN DE LA TERRE AU CLUSEAU	16 H 55
7	-----	ROUTE LAMARTINE - LAVOIR	16 H 53
6	-----	COLONGE ROUTE LAMARTINE	16 H 52
2	-----	COLONGE R.D.17 (Ex RN 79)	16 H 51
10	8 H 40	CHEVIGNES	-----
11	8 H 42	NARBONNE	16 H 47
10	-----	CHEVIGNES	16 H 45
1	8 H 47	PRISSÉ ECOLES	16 H 40

ATTENTION : Les horaires sont susceptibles de varier de quelques minutes selon le départ du bus et les conditions de circulation - **SOYEZ PRÉVOYANT.**

Modifié le 07/09/2015 pour la rentrée scolaire 2015/2016

Seront admis à utiliser prioritairement ce service, les élèves dont le domicile est le plus éloigné de l'école en fonction des places restantes disponibles.